

1. Identification de la substance/ du mélange et de la société/ l'entreprise**1.1 Identificateur de produit**

Nom commercial : Acide citrique monohydraté
Nom de la substance : Acide citrique monohydraté
Formule moléculaire : C₆H₈O₇ · H₂O
Identité chimique : 2-hydroxypropane-1,2,3-tricarboxylic acid monohydrate
No.-CAS : 5949-29-1
No.-CE : 201-069-1
No REACH : 01-2119457026-42-0000

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Additifs pour produits alimentaires, Additif pour cosmétiques, Produits médicaux consommables, Utilisation industrielle

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

DISTRIBUTEUR : **PROCHIMIA**
RUE DE LA GRANDE PERRIERE
ZI DE L'EST - LES DORICES
44330 VALLET

TEL : 02.40.36.35.69
FAX : 02.40.33.76.87

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Téléphone : +43 2527 200-0

2. Identification des dangers**2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

Irritation oculaire, Catégorie 2 H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

Classification (67/548/CEE, 1999/45/CE)

Irritant R36: Irritant pour les yeux.

2.2 Éléments d'étiquetage**Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

 Conseils de prudence : **Prévention:**
 P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.
 P280 Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ un équipement de protection du visage.

Intervention:
 P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

2.3 Autres dangers

3. Composition/ informations sur les composants

3.1 Substances

Nom de la substance	No.-CAS	Concentration [%]
Acide citrique monohydraté	5949-29-1	100

3.2 Mélanges

4. Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

 Conseils généraux : Consulter un médecin en cas de malaise.
 Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, transporter la personne hors de la zone contaminée.

En cas de contact avec la peau : Rincer immédiatement la peau avec de grandes quantités d'eau.

 En cas de contact avec les yeux : Enlever les lentilles de contact.
 Laver immédiatement et abondamment à l'eau, y compris

sous les paupières.

En cas d'ingestion : Faire boire beaucoup d'eau.
En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Pas d'information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Pas d'information disponible.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée
Poudre sèche
Mousse
Dioxyde de carbone (CO2)

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.
Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu.
L'inhalation de produits de décomposition peut entraîner des problèmes de santé.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.
Utiliser un équipement de protection individuelle.

Information supplémentaire : Procédure standard pour feux d'origine chimique.
Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.
En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Éviter la formation de poussière.
Éviter l'inhalation de la poussière.
Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.

Pas de précautions spéciales pour l'environnement requises.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Utiliser un équipement de manutention mécanique.
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.
Nettoyer soigneusement la surface contaminée.

6.4 Référence à d'autres sections

7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter la formation de poussière.
Ne pas respirer les poussières.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver dans un endroit avec un sol résistant aux acides.
Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Ne pas stocker à des températures dépassant 30 °C / 86 °F.

Précautions pour le stockage en commun : Incompatible avec les bases fortes et les oxydants.

Autres données : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

8. Contrôles de l'exposition/ protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

PNEC
Acide citrique monohydraté : Eau
Valeur: 440 mg/l

Sédiment d'eau douce
Valeur: 34,6 mg/kg

Sédiment marin
Valeur: 3,46 mg/kg

Sol
Valeur: 33,1 mg/kg

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Veiller à une ventilation adéquate.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : En cas de formation de poussière ou d'aérosol, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.
Demi-masque avec filtre à particules P2 (Norme Européenne 143).

Protection des mains : Le choix du type de gants de protection contre les produits chimiques doit être effectué en fonction de la concentration et de la quantité des substances dangereuses propres aux postes de travail.
Dans le cas d'applications spéciales, il est recommandé de se renseigner auprès du fabricant de gants sur les propriétés des gants de protection indiqués ci-dessus en matière de résistance aux produits chimiques.

Protection des yeux : Lunettes de sécurité

Protection de la peau et du corps : Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.
Pratiques générales d'hygiène industrielle.
Ne pas respirer les poussières.
Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.
Pas de précautions spéciales pour l'environnement requises.

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : cristallisé
Couleur : blanc
Odeur : inodore
Point d'éclair : non applicable

Inflammabilité (solide, gaz)	: ne s'enflamme pas
Propriétés comburantes	: Aucun effet comburant.
Poids moléculaire	: 210,14 g/mol
pH	: 1,85 à 5 % 25 °C
Point/intervalle de fusion	: env. 135 - 152 °C
Densité	: 1,542 g/cm ³ à 20 °C
Hydrosolubilité	: env. 880 g/l à 20 °C
Coefficient de partage: n- octanol/eau	: log Pow: -1,72 log Pow: -1,8 - -0,2 Calcul

9.2 Autres informations**10. Stabilité et réactivité****10.1 Réactivité**

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Aucun(e) à notre connaissance.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Éviter la formation de poussière.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Des bases fortes
Oxydants

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : En cas d'incendie/températures élevées, formation possible de vapeurs dangereuses/toxiques.

11. Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë**

Toxicité aiguë par voie orale

Acide citrique monohydraté : DL50 oral: 5.400 mg/kg
Espèce: souris
Méthode: OCDE Ligne directrice 401DL50 oral: 11.700 mg/kg
Espèce: rat
Méthode: OCDE Ligne directrice 401

Toxicité aiguë par voie cutanée

Acide citrique monohydraté : DL50 dermal: > 2.000 mg/kg
Espèce: rat

Toxicité aiguë (autres voies d'administration)

Acide citrique monohydraté : DL50: 725 mg/kg
Voie d'application: i.p.
Espèce: ratDL50: 940 mg/kg
Voie d'application: i.p.
Espèce: souris**Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Irritation de la peau

Acide citrique monohydraté : Espèce: lapin
Résultat: Pas d'irritation de la peau
Peut provoquer une irritation de la peau chez les personnes sensibles.**Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Irritation des yeux

Acide citrique monohydraté : Espèce: lapin
Résultat: Irritant pour les yeux.**Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Sensibilisation

Acide citrique monohydraté : Essai de Maximalisation
Espèce: cochon d'Inde
Résultat: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.
Méthode: OCDE Ligne directrice 406**Mutagénicité sur les cellules germinales**

Evaluation

Acide citrique monohydraté : Les tests in vivo n'ont pas montré des effets mutagènes

Cancérogénicité**Evaluation**

Acide citrique monohydraté : Les expérimentations animales n'ont pas montré des effets carcinogènes ou tératogènes.

Toxicité pour la reproduction**Evaluation**

Acide citrique monohydraté : Pas toxique pour la reproduction

12. Informations écologiques**12.1 Toxicité****Toxicité pour le poisson**Acide citrique monohydraté : CL50: 440 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Espèce: Leuciscus idus(Ide)
Essai en statique
Méthode: OCDE Ligne directrice 203**Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques**Acide citrique monohydraté : CL50: 1.535 mg/l
Durée d'exposition: 24 h
Espèce: Daphnia magna
Essai en statique**Toxicité pour les algues**Acide citrique monohydraté : 425 mg/l
Durée d'exposition: 168 h
Espèce: Scenedesmus quadricauda (algues vertes)
Essai en statique**Toxicité pour les bactéries**Acide citrique monohydraté : > 10.000 mg/l
Durée d'exposition: 16 h
Espèce: Pseudomonas putida

> 10.000 mg/l
Durée d'exposition: 16 h
Espèce: Pseudomonas putida

> 10.000 mg/l
Durée d'exposition: 16 h
Espèce: Pseudomonas putida

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité

Acide citrique monohydraté : 97 %
Période d'essai: 28 jr
Méthode: OCDE Ligne directrice 301B
Facilement biodégradable.

100 %
Période d'essai: 19 jr
Méthode: OCDE Ligne directrice 301E
Facilement biodégradable.

Demande Biochimique en Oxygène (DBO)

Acide citrique monohydraté : 526 mg/g

Demande Chimique en Oxygène (DCO)

Acide citrique monohydraté : 728 mg/g

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation

Acide citrique monohydraté : Ce produit est miscible à l'eau et facilement biodégradable dans l'eau et dans le sol. On ne doit pas s'attendre à une bioaccumulation.

12.4 Mobilité dans le sol**12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**

Acide citrique monohydraté : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT).

12.6 Autres effets néfastes**13. Considérations relatives à l'élimination****13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Produit : Dans la mesure du possible le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération.
Peut être évacué en décharge ou incinéré, si les réglementations locales le permettent.
Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, selon l'application du produit.
Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application.

Emballages contaminés : Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.
Éliminer comme produit non utilisé.

14. Informations relatives au transport

ADR

Marchandise non dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

IMDG

Marchandise non dangereuse

RID

Marchandise non dangereuse

15. Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementation relative aux dangers liés aux accidents majeurs (Réglementation relative aux Installations Classées) : 96/82/EC Mise à jour: 2003
La Directive 96/82/CE ne s'applique pas

État actuel de notification

EINECS : Listé ou en conformité avec l'inventaire
TSCA : Dans l'inventaire TSCA
AICS : Listé ou en conformité avec l'inventaire
DSL : Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS.
ENCS : Listé ou en conformité avec l'inventaire
KECI : N'est pas en conformité avec l'inventaire
PICCS : Listé ou en conformité avec l'inventaire
IECSC : Listé ou en conformité avec l'inventaire
NZIoC : Listé ou en conformité avec l'inventaire

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

16. Autres informations

Texte intégral des phrases R mentionnées sous les Chapitres 2 et 3

R36 Irritant pour les yeux.

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

Cette fiche de données de sécurité ne contient que des informations relatives à la sécurité et ne remplace aucune information ni spécification concernant le produit.